

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

Commune : **OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE**  
 Nom de la liste : **OLLN 2.0**  
 Personne de contact de la liste : **Jacques Otlet**  
 Adresse : **rue Chapelle aux Sabots, 36**  
 Téléphone : **0475/48 71 54**  
 Email : **jacquesotlet@base.be**  
 Site internet : **www.olln20.be**

| Question   | Oui/Non | Réponse - commentaire  |
|--|---------|--|
| <b>1. ACCÈS AU LOGEMENT</b>  |         |  |
| 1.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ? | OUI     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- via l'activation d'une politique d'acquisition de réserves foncières par la ville (inexistant aujourd'hui)</li> <li>- via une collaboration active avec la Régie foncière provinciale pour viabiliser ces zones et y construire du logement acquisitif à des prix inférieurs au marché</li> <li>- réserver la zone Athena à Lauzelle à LLN à un développement d'habitat à la pointe du durable (écoquartier) et en collaboration active avec l'université pour la recherche et l'innovation en ces matières, et avec la Régie foncière provinciale pour les constructions à réaliser. Bien entendu, ces dernières devraient être réservées en priorité aux jeunes ménages de la ville. Voir ville de Malniä en Suède.<br/>Nous pensons que 500 logements sont réalistes sur la législatures.</li> <li>- via l'imposition de quotas de logements à prix modérés dans les charges d'urbanisme des gros projets immobiliers</li> </ul> |
| 1.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> des ménages à faibles revenus ?           |         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- via la vente des logements sociaux à leurs locataires occupants</li> <li>- le financement et la politique du logement social étant de la compétence de la R.W., je vous laisse vous adresser à ses</li> </ul>   |

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

|  |     |  |
|--|-----|--|
| Si oui, lesquelles ?   |     | dirigeants pour répondre de leur politique<br>Ce n'est pas pour autant que les idées nous manquent, mais il faut rester dans ses compétences...  |
| 1.3. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la propriété</u> d'autres types de ménages ? (à préciser)            | OUI | <ul style="list-style-type: none"> <li>- par la création de logements destinés à la vente via la Régie provinciale sur les terrains y réservés par la ville - voir réserves foncières</li> <li>- via le remboursement des additionnels au précompte immobilier pendant les 7 premières années qui suivent l'acquisition ou la construction. Bien sûr, il y aura des critères liés à l'âge (jeunes ménages), aux revenus et au revenu cadastral de l'immeuble concerné.</li> </ul>  |
| 1.4. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la location</u> des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ?            | OUI | <ul style="list-style-type: none"> <li>- via les développements de logements par la Régie foncière provinciale ; lesquels devraient toujours comprendre de l'acquisitif ET du locatif à prix modéré.</li> </ul> <p>ATTENTION : Jusqu'à présent on avait privilégié les jeunes ménages via les logements moyens subsidiés par la R.W. Le ministre actuel écolo a supprimé cette possibilité en intégrant dorénavant le logement moyen dans le logement social ; avec pour conséquence la stricte application des priorités telles que définies par Arrêté du Gouvernement wallon, et excluant de privilégier les jeunes ménages !</p> |
| 1.5. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à <u>la location</u> des ménages à faibles revenus ? Si oui, lesquelles ? | OUI | Voir supra   |

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

|   |     |  |
|---|-----|--|
| 1.6. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la location d'autres types de ménages ? (à préciser) | OUI | En réservant autant de logements sociaux que nécessaire via le CPAS pour faire face à l'hébergement d'urgence de nos habitants en difficulté ! Cela sera une priorité de notre CPAS.   |
| 1.7. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'habitat groupé/solidaire ? Si oui, lesquelles ?              |     | Pourquoi pas, mais nous veillerons toujours à ne rien imposer en ces matières.   |
| 1.8. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'auto-construction légère ? Si oui, lesquelles ?              |     | Il s'agit encore d'une compétence régionale.   |
| <b>2. LOGEMENTS PUBLICS - LOGEMENTS SOCIAUX</b>   |     |  |
| 2.1. Pensez-vous que le nombre de logements sociaux et de logements publics est suffisant dans votre commune ?              | NON | Il y a encore + de 200 demandes en attente à IPB, alors que notre ville dispose déjà de plus de 900 logements sociaux à Ottignies, Limelette et Céroux-Mousty.<br>Je ne connais pas les chiffres de Notre Maison à LLN, mais je suppose que c'est pareil !<br>Il faut donc encore construire et convaincre le Gouvernement wallon car aujourd'hui, notre ville n'est plus prioritaire à ses yeux.. |
| 2.2. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements publics à loyers modérés ? Si oui, lesquelles ? |     | Nous aurions voulu, mais le Gouvernement wallon a supprimé ces financements !<br>La seule opportunité qui subsiste est le recours à la Régie provinciale.  |
| 2.3. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements   |     | Il s'agit du logement social dans lequel 40% du loyer est fonction du prix de revient de la construction, et 60% des revenus des locataires.   |

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

|   |  |   |
|---|--|---|
| dont le loyer est proportionnel aux revenus des locataires ? Si oui, lesquelles ?   |  | C'est ainsi que le loyer moyen à IPB est de 298 €. Sans intervention de la Région, un tel système est impossible à tenir financièrement.  |
| 2.4. Prévoyez-vous d'autres mesures pour favoriser le logement public ? Si oui, lesquelles ?  |  | Changer de gouvernement !   |
| 2.5. Comptez-vous atteindre le quota de 10% de logements publics imposé par la Région wallonne ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ? |  | Il est déjà atteint dans notre ville.   |
| 2.6. Comment comptez-vous tenir compte de la mobilité pour favoriser l'accès au logement ?  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour des quartiers de logements publics comme la Chapelle aux Sabots, le mal est fait. Il faut donc impérativement corriger la situation via la mise en place d'une navette communale et gratuite qui desservira tous les quartiers durant des plages horaires les plus larges possible.</li> <li>- pour les nouveaux lotissements, toujours bien penser aux offres de mobilité et de services.</li> </ul> |
| <b>3. INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE</b>   |  |   |
| 3.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'information du citoyen en matière de logement ? Si oui, lesquelles ?   |  | Je suis prêt à entendre vos suggestions, mais je ne comprends pas très bien votre démarche.   |
| 3.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la démocratie participative en matière de logement ? Si                  |  |   |

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

|  |     |   |
|--|-----|---|
| oui, lesquelles ?  |     |   |
| <b>4. GESTION FONCIÈRE ET PUBLIQUE</b>   |     |   |
| 4.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la gestion par la commune de logements et terrains ? Si oui, lesquelles ?   | OUI | <ul style="list-style-type: none"> <li>- via la constitution de réserves foncières publiques pour tenter de limiter la spéculation sur le foncier</li> <li>- via une collaboration plus active avec l'AIS provinciale dont c'est le métier</li> <li>- pour le reste, c'est le rôle des sociétés de logement de service public actives sur notre territoire communal</li> </ul>                |
| 4.2. Comptez-vous créer ou développer une régie foncière communale ? Si oui, comment ?   | NON | Il ne sert à rien de faire double emploi avec la Régie provinciale  |
| <b>5. LOGEMENTS INOCCUPÉS</b>  |     |   |
| 5.1. Comptez-vous mettre en place des mesures concernant les logements inoccupés ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?   |     | Ces mesures existent déjà ; et notre groupe a voté la taxation sur les immeubles inoccupés.   |
| <b>6. PERSONNES EN MANQUE D'AUTONOMIE</b>  |     |   |
| 6.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des personnes âgées en perte d'autonomie, et/ou des personnes à mobilité réduite et/ou des personnes atteintes de handicap mental ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ? | OUI | <ul style="list-style-type: none"> <li>- via la promotion de résidences services sur toute la commune, via des initiatives privées et publiques</li> <li>- via la création d'une Maison de repos et de soins publique à Ottignies</li> <li>- via les cahiers des charges imposés aux constructions publiques</li> <li>- via les charges d'urbanisme aux grands projets immobiliers</li> </ul> |
| <b>7. CPAS</b>   |     |   |

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

|   |  |  |
|---|--|--|
| 7.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des usagers du CPAS ? Si oui, lesquelles ? |  | Ces mesures sont déjà bien intégrées dans l'Arrêté du Gouvernement wallon qui détermine les priorités d'accès au logement social. C'est ainsi qu'une société comme IPB a déjà 60% de ses locataires qui ne disposent que de revenus précaires... |
| <b>8. COMMENTAIRES ET REMARQUES</b>   |  |  |
| 8.1. Si vous souhaitez compléter les informations ci-dessus, merci de le faire dans la case ci-joint.                       |  |  |